

**A l'attention des familles et  
proches des résidents**

A Châteaulin, le 28 juillet 2020

Objet : Visites

Madame, Monsieur,

Comme précisé dans le courrier précédent, le nombre des cas en Bretagne continue d'augmenter, **la vigilance doit rester pleine et entière** sur l'ensemble du territoire départemental.

Le dispositif mis en place pour les visites est maintenu. Elles sont autorisées, tous les jours, de 14h à 18h, sans rendez-vous. Cependant, certaines restrictions ont été décidées par l'ARS et sont à respecter strictement :

- **1 à 2 visiteurs maximum par résident en même temps.**
- **Interdiction aux enfants de moins de 6 ans.**

Toutefois, **il est demandé un strict respect des mesures barrières et en particulier du port du masque pendant toute la durée de la visite, y compris pour les enfants de plus de 6 ans, ainsi que la signature d'un registre à l'entrée de l'EHPAD.**

En cas de non-respect de ces mesures, les équipes soignantes sont autorisées à vous rappeler leur caractère obligatoire et à en informer la direction. En cas de non-respect des consignes à plusieurs reprises, les visites pourraient être suspendues.

Nous vous invitons à reporter votre visite en cas de symptômes ou de contact avec des personnes suspectées Covid-19.

Par ailleurs, **les sorties extérieures non accompagnées des résidents ou avec leur famille y compris le week-end sont momentanément suspendues.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés en cas d'évolution.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Po / **Le Directeur délégué**  
Mounir BELHAFIANE

IDE Coordinatrice  
Pôle Hébergement

Aurélie PROVOST

